

Commune d'Aigues-Mortes

Révision du Plan Local d'Urbanisme

D2.a - ÉLÉMENTS RELATIFS AUX RÉSEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT et AU SYSTÈME D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Commune d'Aigues-Mortes - Gard

Révision Plan Local d'Urbanisme

D2.a – ÉLÉMENTS RELATIFS AUX RÉSEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT et AU SYSTÈME D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

PROCEDURE	Prescription	Délibération arrêtant le projet	Publication	Approbation
Révision du Plan Local d'Urbanisme	26.07.2001	01.08.2003		31.07.2003 amendé le 02.10.2003 suite au contrôle de légalité
Rappel de la procédure du Plan d'Occupation des Sols antérieur				
1 ^{ère} modification				28.11.2001
2 ^{ème} révision	12.12.1996	17.06.1999		12.07.2000
1 ^{ère} révision	16.11.1987	22.05.1990		27.03.1991
Elaboration	29.05.1973		18.07.1979	28.08.1981

Contacts

Commune d'Aigues-Mortes
Tel : 04 66 73 90 90

Bureau d'études
URBANIS

866 Avenue Maréchal Juin – 30900 – NIMES
Tel : 04 66 29 29 21 – Fax : 04 66 38 09 78 – contact@urbanis.fr

Conduite d'étude

Direction Départementale de l'Équipement - S.T.A.C
89 rue Weber – 30900 - NIMES – Tel : 04 66 62 62 00

La gestion des réseaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement est assurée par le SIVOM de la région d'Aigues-Mortes, et leur exploitation par la S.D.E.I.

I - Réseau d'adduction d'eau potable

L'alimentation en eau potable de la commune d'Aigues-mortes est assurée par trois puits localisés sur la commune d'Aimargues et équipés chacun d'une pompe de 180 m³/h. Il existe, en cas de nécessité, une solution de secours par un retour d'eau du réservoir du Grau-du-Roi, capté en surface dans le Rhône et traitée à la station de Port Camargue. La ressource permet de faire face aux besoins actuels et futurs attendus sur la commune d'Aigues-Mortes.

La distribution est assurée gravitairement, à partir du réservoir de Malamousque d'une capacité de 1000 m³, par une canalisation de 400 mm de diamètre qui longe la route de Nîmes jusqu'à la Porte de la Gardette. De là partent des ramifications en 350, 300 et 250 mm qui desservent l'ensemble de l'agglomération d'Aigues-Mortes.

Une bâche de stockage de 2000 m³ a récemment été construite au pied du réservoir de Malamousque et équipée d'une reprise de 360 m³/h ; cet ouvrage permettra de faire face à l'augmentation des besoins en eau engendrée par la croissance de population attendue sur les vingt prochaines années.

Le réseau est maillé et ne présente pas de dysfonctionnement majeur.

II - Le réseau d'assainissement

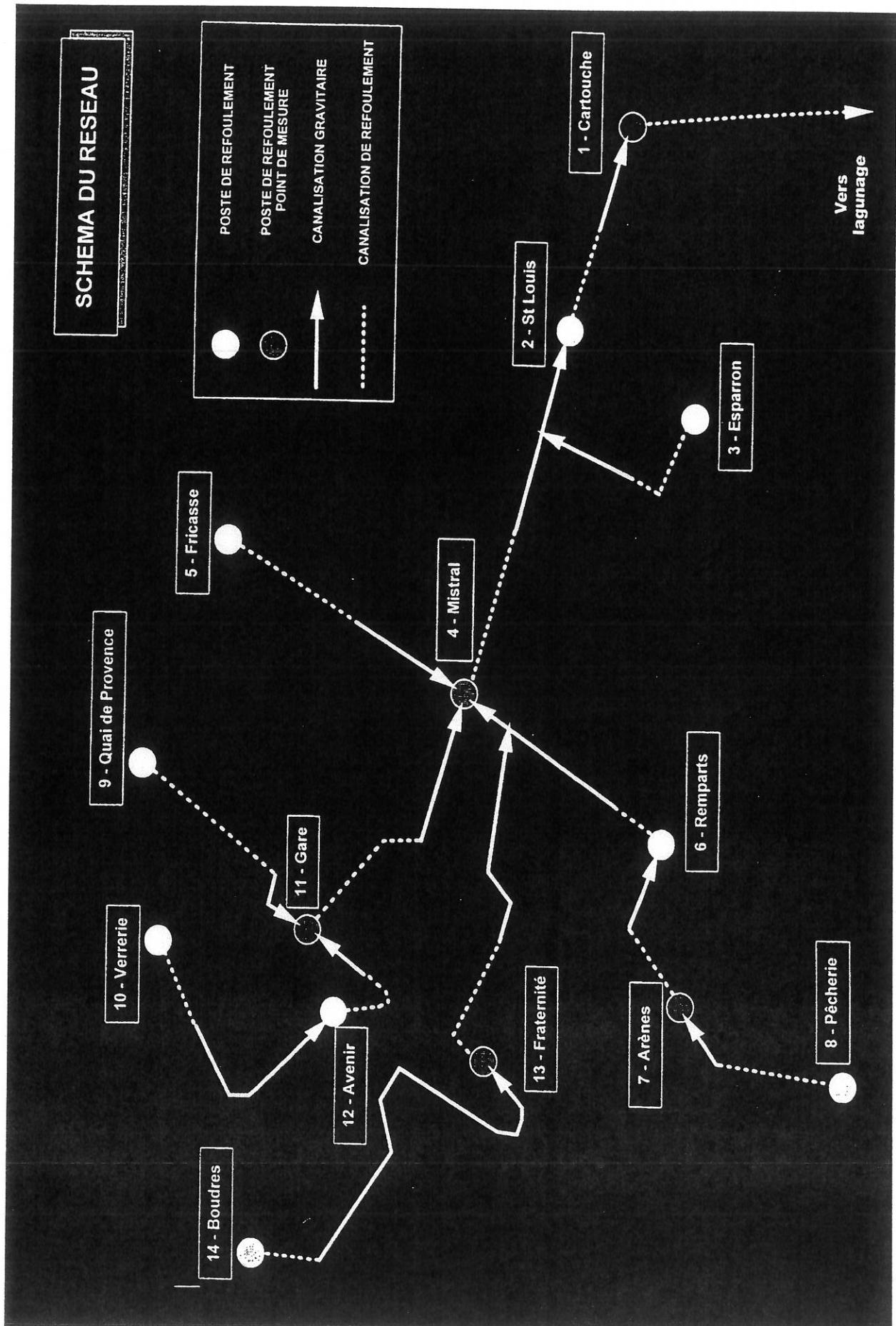
Le réseau d'assainissement d'Aigues-Mortes est de type séparatif ; des postes de refoulement (14 au total) assurent le passage des deux ponts sur le canal du Rhône à Sète et la reprise des eaux usées de certains quartiers (gare, Esparon, Quai de Provence).

Mis à part le quartier situé entre le giratoire de Malamousque et la Pinède (classé Ud à la présente révision du PLU), tous les quartiers sont desservis par le réseau collectif d'assainissement.

L'étude de diagnostic a montré que le réseau est globalement en bon état. Les deux principaux disfonctionnements se rapportent à quelques infiltrations minimes (à l'exception d'un regard rue de la Pataquière), et à la production de sulfures. Cette dernière est due à la conjonction de conditions de transport en anaérobiose (correspondant aux conditions de fonctionnement avec poste de refoulement), d'un temps de séjour prolongé et de températures élevées. La mise en œuvre de solutions pour remédier à ces deux types de disfonctionnements est à un stade pré-opérationnel de choix techniques.

Structuellement, il n'est pas prévu à court terme de travaux importants de rénovation ou renforcement du réseau.

Depuis Octobre 1999, les eaux usées de l'agglomération d'Aigues-Mortes sont traitées par la station d'épuration de Port-Camargue, d'une capacité de 100 000 eq.hab. L'ancien lagunage, situé dans le quartier du Bosquet, et dimensionné pour 7 500 eq.hab, a ainsi pu être déconnecté du réseau.



III - Réseau d'eaux pluviales

Les eaux pluviales sont pour l'essentiel évacuées vers les exutoires naturels que constituent le « fossé de la ville », le chenal maritime, le canal du Bourgidou.

Le « fossé de la Ville» draine les quartiers Sud intra-muros ; le chenal maritime, les quartiers Ouest ; le Bourgidou, les quartiers Est et Nord-Est de la commune.

Les réseaux sont tous gravitaires, sauf sur la partie Sud pour laquelle un poste de relèvement a été créé sur le réseau existant afin d'accélérer le transit des eaux.

Par ailleurs, lors de l'urbanisation de nouveaux quartiers sont intégrées de place en place des chaussées drainantes.

IV - Collecte des ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères est assurée sur la commune par une Société privée (Nicollin).

Il s'agit d'une collecte au porte-à-porte, le volume des bacs et poubelles variant, selon la typologie des quartiers, entre 35 et 750 litres, la grande majorité étant représentée par des poubelles de 35, 90 et 120 litres.

Une collecte des encombrants est organisée une fois par mois sur demande par la commune.

Une vingtaine de conteneurs à verre sont par ailleurs dispersés sur l'agglomération.

Une partie des ordures est incinérée à l'usine OCREAL de Lunel Vieil ; le reste (papier, verre et emballages sec) est recyclé.